

Randonnée CYCLISTE

EPREUVE OUVERTE A TOUS : FFC, UFOLEP, FFCT
Non licenciés avec certificat médical de moins de 6 mois

Epreuve sans classement ni prise de temps.

DEUX PARCOURS SONT PROPOSES :

Au départ du village de: **La Feuillade 24 (1Km de Larche sur la route de Sarlat)**
70Kms et 90 Kms Parcours fléchés Départs par groupes de niveaux.
Deux groupes pour chaque distance

HORAIRES: Départ : 8 H 30 8 H 35 pour les 90 Km
8 H 40 8 H 45 pour les 70 km

Arrivée : Vers : 12 Heures 30 à La FEUILLADE

Véhicules de sécurité sur les deux circuits voitures plus motos
Pour chaque groupe

INSCRIPTIONS : A partir du 1 Juin

Par Téléphone au 06 31 69 43 43

Par Email : jeanbernard.chazette@sfr.fr

Sur place le 10 Juin à partir de 7 H 30 à la salle des fêtes de La Feuillade

Prix de l'engagement :

10 Euros règlement le main plus dons libres pour la ligue contre le cancer.

Les participants devront impérativement respecter le code de la route

Le port du casque est obligatoire.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités contre les accidents de toutes natures.

RAVITAILLEMENT : Un ravitaillement commun aux deux parcours sera organisé.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MANIFESTATION

Epreuve sans classements ni prise de temps.

AU PROFIT DE LA LIQUE CONTRE LE CANCER

La journée de l'espoir est un rassemblement sportif, festif et convivial sans objet de compétition autour d'une même cause le souvenir mais aussi la lutte contre le cancer.

Art 1-Pour les inscriptions des cyclistes :

Être licencié ou présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste de moins de 6 mois.

Art 2-Le port du casque est obligatoire.

Art3-Chaque participant devra se conformer au code de la route et respecter l'environnement. En cas d'infraction, il sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Art 4- Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs.

Art 5-Le club organisateur : l'Union Cycliste Briviste a souscrit une assurance pour cette manifestation, mais dégage toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou autres dommages.

Art 6- les participants mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un adulte.

Art 7 – poste de sécurité :

Un poste de secours fixe sera activé à la salle des fêtes de la Feuillade.

Responsable : Margaret Leveque 06 09 79 92 23

Poste de secours pour la randonnée cycliste : un secouriste sera dans la voiture serre file.

Art 9- Une couverture photos sera réalisée sur les deux épreuves proposées.

Si vous souhaitez vous opposer au traitement des informations et images vous concernant, merci d'en informer les responsables de l'organisation.

Pour tous renseignements contacter :

Le responsable de l'organisation J B Chazette 06 31 69 43 43

Art 10-Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'arrêter l'épreuve à tout moment.

